

Circonscription Angoulême Nord

Angoulême, le 18 septembre 2023

**Affaire suivie par
Alain Kefer
IEN Angoulême Nord**

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

Tél : 05 17 84 02 11
Mél : ce.angouleme.nord@ac-poitiers.fr

à

Cité administrative du Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême Cedex

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes,
Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres du RASED,
Mesdames et Monsieur, les enseignants référents pour
la scolarisation des élèves en situation de handicap,
Madame et Monsieur, les enseignants référents pour la
scolarisation des enfants issus des familles itinérantes
et de voyageurs,

**NOTE DE SERVICE N°3
NOTE DE RENTREE PEDAGOGIQUE
2023/2024**

Mesdames, Messieurs,

Cette note de service décline les préconisations pédagogiques pour cette année scolaire en appui du projet stratégique académique et de la circulaire de rentrée parue au BO du 6 juillet 2023, sur le territoire de notre circonscription.

Cette note de service reprend différentes informations relatives aux enjeux pédagogiques pour cette année scolaire. Elle est un document d'information qui a valeur officielle, je demande donc à chaque directrice et chaque directeur, de veiller à ce qu'elle circule rapidement et soit lue par chaque membre de l'équipe pédagogique qui voudra bien l'émarger, sans oublier les enseignants remplaçants, celles et ceux assurant les compléments de service ainsi que les membres du RASED.

Sommaire :

1. Une école qui protège
 - I. La lutte contre le harcèlement scolaire
 - II. La lutte contre toute forme de discrimination
 - III. La protection des personnels
2. L'acquisition des savoirs fondamentaux et la réussite des élèves
3. L'épanouissement des élèves
 - I. L'éducation à la sexualité
 - II. L'inclusion des élèves
 - III. Une éducation culturelle et artistique de qualité
 - IV. L'engagement des élèves
4. Une année olympique et paralympique
5. La confiance aux équipes par les moyens alloués aux équipes pour la mise en œuvre des projets NEFLE

1. Une école qui protège

I. La lutte contre le harcèlement scolaire

Le programme *pHARe* aura à concerner toutes les écoles de la circonscription. Ces dernières doivent activer l'engagement dans le programme pour l'année 2023/2024 en cochant une case dédiée dans l'application *pHARe*, accessible via Arena, enquête et pilotage. Ce sont les directeurs et directrices qui y ont accès, via leur code personnel et non celui de l'école.

Le programme *pHARe*, pour mémoire, comprend différents niveaux de labellisation.

Pour notre circonscription, l'équipe ressource est constituée des membres suivants :

- Catherine Loeillot, CPC EPS
- Gaelle Maire, CPC
- Delphine Drouin, psychologue EN
- Lucy La Goute, directrice

La formation des personnels se poursuivra cette année et sera étendue à tous pendant les trois années à venir. Des ressources pour l'aide à la mise en œuvre des 10H d'apprentissages annuelles à partir du CP ainsi que des supports et outils pour les actions de sensibilisation en direction des familles sont disponibles sur plateforme *pHARe*. Vous pourrez compléter avec ceux disponibles aux adresses suivantes :

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/professionnels/ID206/prevenir-et-gerer-le-harcelement-entre-eleves>

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID222/agir-pour-combattre-le-harcelement>

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/autres-outils-de-sensibilisation-325502>

En plus de ce dispositif déjà existant, il nous est demandé dès cette rentrée de diffuser systématiquement les numéros d'alerte par voie d'affichage, sur l'ENT et sur les cahiers de liaison. Il s'agit du **30 20** pour les situations de harcèlement et du **30 18** pour les cas de cyber harcèlement.

Par ailleurs, un nouveau cadre règlementaire sera mobilisé à partir de cette rentrée scolaire.

Certaines situations ne peuvent se résoudre qu'en séparant les élèves harcelés de leurs harceleurs. Il n'était pas possible jusque-là, contrairement au second degré où existent des procédures disciplinaires, de scolariser dans une autre école un élève du premier degré sans l'accord de ses parents. C'est pourquoi, deux réponses éducatives supplémentaires seront mises en place, en fonction de la gravité de la situation afin d'assurer la protection des élèves victimes :

- **Premier niveau** : la situation est prise en charge selon le protocole *pHARe* départemental et l'équipe éducative est à même de résoudre la situation. Les élèves et les parents adhèrent à la méthode : la situation est résolue.
- **Deuxième niveau** : malgré la démarche de résolution, la situation de harcèlement perdure. Dans ce cas, le directeur met en place le protocole harcèlement et active un Fait établissement. Les psychologues de l'éducation nationale ainsi que les personnels de santé pourront être associés à la réflexion. A tout moment l'équipe ressource *pHARe* de la circonscription peut être sollicitée pour accompagner la situation.
- **Nouveauté** : en cas d'échec des mesures précédentes : lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, le directeur de l'école pourra, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. Le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, pourra demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée. Un protocole de mise en œuvre de cette mesure est en cours d'élaboration à la DSDEN 16.

La mise en œuvre de ces actions est indissociable du développement des compétences psychosociales des élèves, notamment l'estime de soi et des autres et l'empathie.

II. La lutte contre toute forme de discrimination

La note de rentrée du ministère insiste sur le développement de l'esprit critique et de la liberté de conscience des élèves ainsi que sur la lutte contre toute forme de discrimination. Aussi, dans le cadre de la laïcité et de la transmission des valeurs de la République, les actions de formations se poursuivront au sein de la circonscription, sous la responsabilité des formateurs laïcité.

Par ailleurs, je vous rappelle la parution du vademecum laïcité à l'école, disponible sur le portail Eduscol :



Une équipe mobile académique est également disponible autant que de besoin pour les situations qui vous alertent. Je vous remercie de prendre contact, au préalable, avec l'inspection pour toute interrogation ou toute situation pour lesquelles vous seriez questionnés.

De plus, le programme d'enseignement moral et civique sera revu pour une mise en œuvre dès la rentrée 2024. Il s'enrichira également de l'éducation aux médias et à l'information, qui sera renforcée, incluant la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et des risques liés en particulier aux usages des réseaux sociaux.

III. La protection des personnels

Enfin, la protection de l'École passe par la protection de ses personnels. La remise en cause de leur enseignement, les menaces ou agressions physiques et verbales font et feront l'objet de l'octroi systématique de la protection fonctionnelle, d'un accompagnement au dépôt de plainte et de sanctions disciplinaires systématiques lorsqu'elles seront commises par des élèves. Les écoles et établissements menacés seront aussi protégés et accompagnés par les autorités académiques.

Aussi, je vous demande de nous transmettre toute situation délicate pour laquelle vous souhaitez que nous puissions vous accompagner.

2. L'acquisition des savoirs fondamentaux et la réussite dans les apprentissages.

Dans notre circonscription, les actions de formation dans le cadre des plans français et des plans mathématiques se poursuivront.

Gaëlle Maire, en charge du plan mathématiques sera à vos côtés pour vous accompagner et répondre à vos éventuelles questions.

Les évaluations repères qui s'enrichissent cette année des évaluations à l'entrée de CM1 constitueront un levier précieux tant au niveau du suivi particulier des élèves mais également en tant qu'outil de pilotage au sein de la classe et de l'école. Ce sont également des outils précieux dans la communication avec les familles qui sont destinataires des fiches bilans.

Des fiches ressources destinées à l'accompagnement des élèves à l'issue des évaluations sont disponibles depuis le 11 septembre, à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089>

L'analyse des résultats des évaluations (CP/CE1/CM1/6^e) doivent donner lieu à une réflexion collective au sein des cycles à laquelle il conviendra d'associer les membres du RASED lors de conseils dédiés. Les enseignants de cycle 1 sont bien évidemment impliqués avec leur collègue du cycle 2 et notamment du CP à ce travail. Tous les dispositifs d'accompagnement différenciés des élèves pourront alors être mobilisés (élaboration des PPRE, mise en place de groupes de besoins entre différentes classes d'un même niveau avec des maîtres à dominante pédagogique le cas échéant, APC constituées en groupe de besoin au sein d'un cycle...).

Par ailleurs, je souhaite que les membres du RASED puissent être associés autant que possible à la passation des évaluations en co-intervention afin de pouvoir également observer les démarches et les attitudes des élèves face à la tâche.

Les directeurs et directrices utiliseront également les résultats des évaluations et leur analyse afin de construire les temps de réflexion collectives au sein de leurs équipes. Ils pourront s'appuyer pour cela sur les temps de travail en circonscription sur le pilotage des fondamentaux.

Au cycle 3, et conformément aux circulaires de janvier 2023, la pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture doit être au cœur des apprentissages, avec l'exigence correspondante en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, et la diversité des formes d'écrits travaillées en classe.

Dans ce cadre, je vous demande de veiller à la réalisation par les élèves de leur leçon, conception et copie, et d'éviter autant que faire se peut le recours aux photocopies.

3. L'épanouissement des élèves

I. L'éducation à la sexualité

Parce qu'elle développe les compétences psycho-sociales et contribue largement au respect de soi, des autres et à la culture de l'égalité, l'éducation à la sexualité est un levier précieux pour contribuer à l'épanouissement des élèves.

Aussi, les trois séances annuelles obligatoires dès le CP, telles que définies dans la circulaire dédiée du 12 septembre 2018, auront à se mettre en œuvre. Cette dernière précise qu'à l'école élémentaire, les modalités retenues pour la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité sont présentées lors du conseil d'école et portées à la connaissance des parents d'élèves lors de la réunion de rentrée, dans le cadre de la présentation des enseignements.

À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ces questions font l'objet d'une intégration à l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe

Des exemples de séquences pour le cycle 2 et le cycle 3 sont à votre disposition à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/2399/je-souhaite-construire-un-projet-autour-de-l-education-la-sexualite-avec-l-ensemble-de-la-communaute-educative>

Dossier suivi par Gaëlle Maire

II. L'inclusion des élèves

En cette nouvelle rentrée, les équipes des PIAL ainsi que l'ensemble des personnels sont invités à veiller une nouvelle fois à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap. Ainsi, les **familles doivent, en amont de la rentrée ou dans les tout premiers jours, pouvoir rencontrer l'AESH qui accompagne leur enfant** ainsi que l'équipe pédagogique.

III. Une éducation culturelle et artistique de qualité

L'épanouissement de nos élèves implique aussi une éducation artistique et culturelle de qualité. Sur le temps scolaire, l'accès aux arts et à la culture est un puissant vecteur de cohésion et de lutte contre les inégalités.

Dans le premier degré, les moyens à disposition pour le financement de l'éducation artistique et culturelle ont été renforcés, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles. Les équipes sont désormais invitées à utiliser systématiquement l'outil *Adage*, la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, qui permet à la fois la recherche de partenaires et le partage de projets entre les équipes.

Porteur du dossier Catherine Loeillot

IV. L'engagement des élèves

Je souhaite que toutes les écoles poursuivent la réflexion portée sur l'engagement des élèves. À cet effet, tous les dispositifs d'engagement des élèves : délégués de classe, d'école, éco-délégués, élèves ambassadeurs (non au harcèlement, égalité filles/garçons...), médiation entre pairs, réflexion et propositions d'élèves sur l'aménagement des cours de récréation... pourront être mobilisés et toute l'équipe de circonscription est à votre disposition pour vous accompagner en ce sens.

En ce qui concerne le développement durable, toutes les écoles de la circonscription ont été labellisées E3D au moins au niveau 1. Je souligne particulièrement la qualité de vos engagements respectifs et vous invite à poursuivre cette démarche. L'existence et la formation des éco-délégués ainsi que le développement des aires éducatives constituent, en ce sens, des leviers considérables. Je vous invite à concevoir ces actions en réseau également.

Deux guides, l'un à destination des enseignants et l'autre des élèves, sont disponibles sur le portail Eduscol et pourront utilement vous servir de point d'appui pour le développement des éco-délégués :

<https://eduscol.education.fr/1121/les-eco-delegues>

Les aires éducatives (terrestres ou fluviales dans notre département), quant à elles, sont de petits espaces naturels gérés de manière participative par les élèves, encadrés par leurs enseignants et un organisme compétent en éducation à l'environnement. Le projet pédagogique est mené par la classe et l'enseignant tout au long de l'année scolaire.

Porteur du dossier : J.C Hortolan

4. Une année olympique et paralympique

Il s'agit d'une opportunité unique pour promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière auprès de nos élèves, alors que la sédentarité et la baisse de l'activité physique ont des conséquences inquiétantes pour leur santé à moyen et long termes. Il est donc particulièrement important qu'à l'école élémentaire, les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (APQ) soient pleinement déployées. De nombreuses ressources sont mises à disposition sur le Blog de la circonscription. Enfin, les Jeux olympiques et paralympiques ont vocation à servir de « fil rouge » à cette année scolaire : les événements qui la ponctuent intégreront tout particulièrement cette dimension (parcours de la flamme olympique, journée du sport scolaire, etc.).

Une circulaire spécifique, parue au BO du 6 juillet 2023 détaille les modalités de cette année olympique et paralympique :

- ✚ Les temps forts d'une année Olympique et paralympique :
 - ✓ La journée nationale du sport scolaire se tiendra le 23 septembre 2023
 - ✓ La journée paralympique aura lieu, quant à elle, le 8 octobre 2023
 - ✓ La semaine olympique et paralympique se déroulera du 2 au 6 avril 2024
 - ✓ Enfin, la journée olympique se tiendra le 23 juin 2024 cette année.
- ✚ Des programmes d'engagement spécifiques :
 - ✓ Le label génération 2024 : <https://eduscol.education.fr/929/generation-2024>
 - ✓ Programme « Unis'vers 2024 » les enfants font leur jeu à l'USEP : https://usep.org/wp-content/uploads/2020/10/Note_de_presentation_2024.pdf
- ✚ Les dispositifs de renforcement de la pratique physique et sportive
L'année 2023-2024 est l'occasion de faire connaître et de développer les dispositifs existants de renforcement de la pratique physique et sportive des élèves au-delà de l'éducation physique et sportive obligatoire :
 - ✓ Dynamiser les [30 minutes d'activité physique quotidienne](#) du CP au CM2 en mobilisant notamment les 150 sportifs de l'équipe de France des 30 minutes ;
<https://eduscol.education.fr/2569/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne>
 - ✓ Renforcer le lien entre le « [savoir nager](#) » et le « [savoir rouler à vélo](#) » et les disciplines olympiques et paralympiques que les élèves découvriront
 - ✓ Renforcer la connaissance des disciplines olympiques et paralympiques, les valeurs de l'olympisme et du paralympisme que les élèves découvriront pour mieux encourager les athlètes et para-athlètes qui seront sélectionnés aux jeux
- ✚ *Mme Catherine Loeillot, CPC en charge du dossier EPS, vous accompagnera si besoin.*

5. La confiance aux équipes par des moyens alloués dans la mise en œuvre de vos projets « notre école, faisons la ensemble » NEFLE

La réussite et l'épanouissement des élèves, comme la réduction des inégalités, impliquent un profond changement de méthode et de culture : il s'agit de partir des besoins identifiés par les équipes pédagogiques et de leurs projets, les soutenir et les accompagner. C'est pour favoriser la dynamique d'innovation portée par les équipes que le CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » a été initié. Pour réussir, un appui de la part de l'équipe de circonscription sera apporté aux projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.

Emmanuel Filion, CPC de la circonscription en charge du dossier se tient à votre disposition pour vous accompagner. L'ensemble de l'équipe de circonscription sera également un point d'appui en fonction des expertises développées autant que de besoin.

Des exemples de projets sont à votre disposition sur le portail Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/3791/projets-portes-dans-le-cadre-de-notre-ecole-faisons-la-ensemble>

ainsi que des ressources, des outils et des supports de communication :

<https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>

Le Blog de la circonscription sera également l'occasion de pouvoir mutualiser les pratiques existantes au fur et à mesure de l'année.

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs les enseignants, je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Bien cordialement,

L'inspecteur de l'Éducation nationale
Alain Kefer

